

Comme nous approchons de 18 heures, je ne pourrai terminer mon intervention. Je crois que ce projet de loi renferme d'excellentes choses et je voudrais notamment préciser, ce qui est peut-être en contradiction avec ce que certains de mes collègues ont dit, que selon moi, le gouvernement ne peut tout faire. Je félicite le député d'Halifax-Ouest qui nous propose d'adopter cette loi. Cependant, je crois que le secteur privé, comme la situation à Saskatoon l'a prouvé, peut jouer un rôle extrêmement important en s'assurant de pouvoir aider la police, l'organisme national et bien entendu, les organismes provinciaux par le biais des procureurs généraux. Je souhaite certainement que ce projet de loi soit adopté par la Chambre et renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques, afin qu'il l'étudie plus en profondeur.

• (1800)

**M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, l'ensemble du débat a été une expérience enrichissante pour tous ceux qui l'ont suivi, parce qu'il confirme le message qu'essaie de nous transmettre le comité qui étudie les moyens de donner plus de valeur au rôle du simple député, soit que le simple député est merveilleusement bien placé pour attirer l'attention de la Chambre sur des questions que le gouvernement et la direction des autres partis peuvent négliger. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, il est possible à un député de concentrer son attention sur une question d'intérêt humain importante et urgente. Nous en sommes tous reconnaissants.

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

### LES BANQUES—LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE. B) LA DÉPENSE DES FONDS PUBLICS

**Mlle Aileen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, à une autre occasion, lors du débat sur la motion d'ajournement, je me suis rangée avec conviction à l'avis que la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall) avait exprimé sur l'importance qu'on ait confiance en la vigueur et la stabilité de nos institutions financières. J'ai fait remarquer que lorsque les députés de l'opposition posaient des questions à la Chambre, ils ne voulaient pas miner la confiance ni semer le doute ou l'incertitude; c'est au contraire parce que nous avons comme députés le

### Motion d'ajournement

devoir de nous assurer et d'assurer aux contribuables que les décisions gouvernementales sont raisonnables, motivées, réfléchies et parfaitement éclairées.

Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de renflouer la Banque Commerciale le 25 mars, nous recherchons constamment, sans grand succès, l'assurance que le gouvernement recueille tous les renseignements avant d'engager des quantités considérables des fonds publics.

L'opposition officielle a appuyé le gouvernement dans la première opération de sauvetage parce que, même si nous n'avons pas eu de rapport complet sur les événements, nous comptons en avoir un quand la question serait examinée par le comité. Nous étions aussi persuadés que les déclarations du gouvernement sur la viabilité de la Banque Commerciale s'appuyaient sur des faits et une analyse de la situation.

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques n'a reçu qu'un mandat étroit pour étudier la question de la BCC. Nous avons dû respecter des délais contraignants et pour diverses raisons, l'information demandée par le comité n'a pas été produite. Nous n'étions guère mieux informés après l'examen du comité qu'avant. C'est pourquoi, lorsqu'on a annoncé la fermeture de la BCC le jour de la Fête du travail, nous avons posé à la Chambre beaucoup de questions que nous n'avons cessé de poser et auxquelles on n'a toujours pas répondu avec précision.

D'après ce qui s'est dit à la Chambre et d'après ce qui s'est dit dans les milieux financiers et bancaires, nous en savons assez pour être sûrs que les nombreuses affirmations du gouvernement sur l'utilité du renflouement et la viabilité de la BCC n'étaient pas basées sur une connaissance des faits, contrairement à ce que nous pensions. Je n'ai pas compté le nombre de fois que la ministre d'État aux Finances a dit qu'elle jugeait d'après les renseignements qu'elle avait à ce moment-là. Elle l'a dit souvent, mais elle ne nous a jamais dit quelle était au juste la nature de ces renseignements.

Nous savons que la décision de renflouer la BCC a été prise sans avoir examiné convenablement le portefeuille de prêts de la banque. Certaines des banques qui ont participé au renflouement ont proposé des services d'experts pour faire une vérification complète pendant la fin de semaine où les négociations se déroulaient. Nous savons que l'offre a été déclinée et que le gouvernement a pris la décision inouïe de se servir des fonds publics pour renflouer une banque en se basant sur une étude partielle du portefeuille de prêts de la banque; par ailleurs, la BCC a décidé toute seule quelle portion de son portefeuille de prêts elle laissait examiner par le groupe qui allait la renflouer.